



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2025-01

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Me Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Brigham le 6 mai 2025 à 19h00 au 118, avenue des Cèdres à Brigham, le conseil municipal prendra en considérant la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure DM 2025-01 – Marge latérale pour garage attaché - lot 3 520 591 - 317 chemin Daigneault

La demande DM 2025-01 concerne les dispositions relatives à la marge de recul latérale autorisée à la grille des normes et usage à l'annexe C du règlement de Zonage 06-101.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre :

- La construction d'un garage attaché au bâtiment principal à une distance de 1,22 mètres de la ligne latérale de lot, alors que la grille des normes et usage à l'annexe C du règlement de Zonage 06-101 exige une marge de recul minimale de 3 mètres.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Brigham, ce 17^e jour du mois d'avril 2025.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,
Mr Pierre Lefebvre, avocat